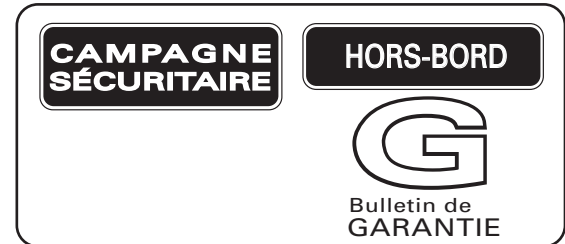


Faire circuler :

<input type="checkbox"/> Service	<input type="checkbox"/> Init.
<input type="checkbox"/> Ventes	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Pièces	<input type="checkbox"/>



⚠ AVERTISSEMENT : Aviser tous les clients concernés et soumettre toutes les unités touchées aux opérations décrites dans ce bulletin.

Date : Juin 2006

N° 2006-04(W)

MODÈLES : 2006 40DRLSD Evinrude® E-TEC®
(modèles 40 cv à barre et à démarreur à corde avec ou sans kit de démarreur électrique ajouté)

SUJET : Démarrage en prise

Chers concessionnaires Evinrude/Johnson®,

Cette correspondance a pour objet d'informer les concessionnaires Evinrude et Johnson d'une modification **obligatoire** de l'interrupteur « Set Engine Type » (réglage du type de moteur) dans le module de gestion du moteur (EMM). Voir « Inspection ».

MODÈLES CONCERNÉS

Tous les moteurs hors-bord 40DRLSD 2006 Evinrude E-TEC portant un **numéro de série inférieur à 5152670** doivent être inspectés et modifiés pour assurer un fonctionnement en toute sécurité.

IMPORTANT : NE PAS vendre, livrer ni utiliser des moteurs hors-bord concernés avant d'avoir effectué cette modification.

PROBLÈME

Le réglage usine original des moteurs hors-bord concernés n'a PAS été fait sur « Tiller » (barre). L'utilisation de ces moteurs hors-bord avec le module de gestion du moteur (EMM) réglé sur « Remote » (à distance) permet au moteur de démarrer en prise.

CLIENT

BRP US Inc. a identifié tous les propriétaires enregistrés et enverra à chacun d'eux une lettre leur demandant de renvoyer leur moteur hors-bord à un concessionnaire agréé Evinrude ou Johnson pour qu'il réalise cet entretien. Il s'agit d'une mesure de sécurité.

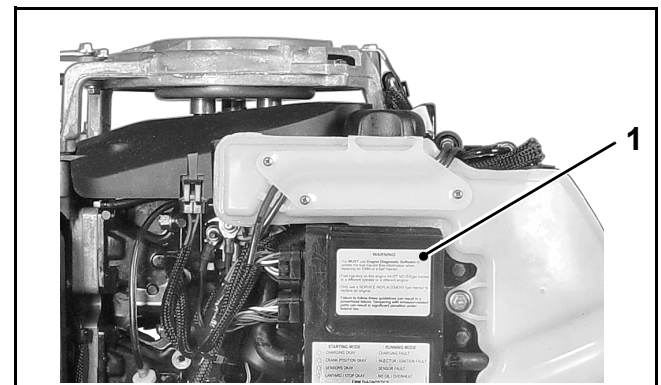
IMPORTANT : L'entretien décrit dans ce bulletin DOIT être effectué par un concessionnaire agréé Evinrude/Johnson et un technicien qualifié Evinrude/Johnson.

INSPECTION

Enlever le capot moteur et examiner le module de gestion du moteur (EMM) pour voir s'il porte une marque comme illustré ci-dessous. Si la marque est présente, l'interrupteur « Set Engine Type » (réglage du type de moteur) a été modifié. Si AUCUNE marque n'est présente, utiliser le *diagnostic Evinrude* pour effectuer la modification.

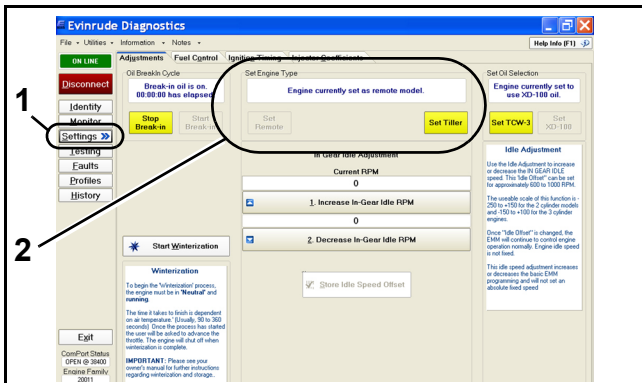
⚠ DANGER ⚠

Tout contact avec une hélice en rotation entraînera probablement des blessures graves, voire mortelles. De plus, une perte du contrôle du bateau peut créer un risque de blessures pour le pilote, les passagers et les personnes présentes aux alentours.



1. Repère

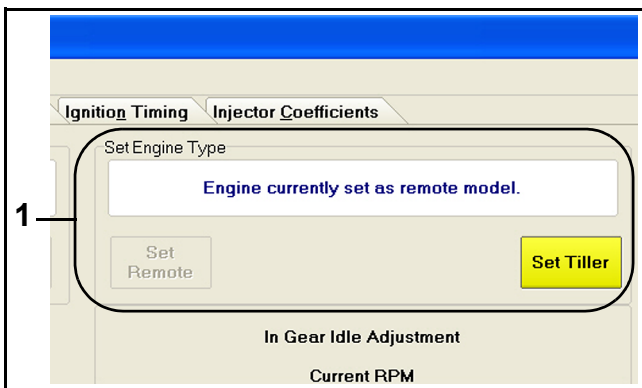
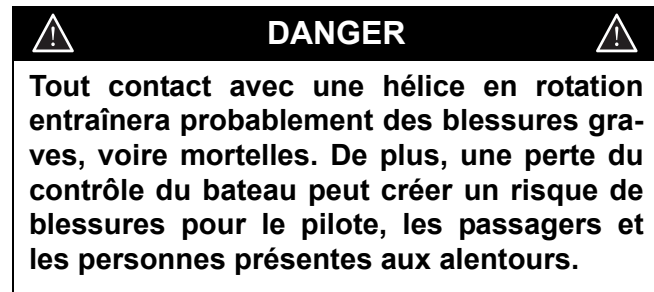
Accéder à l'écran « Settings » (réglages) du module de gestion du moteur (EMM) à l'aide du logiciel de diagnostic Evinrude. Vérifier le réglage du paramètre « Set Engine Type » (réglage du type de moteur).



1. Écran des réglages, Diagnostic Evinrude
2. Réglage du type de moteur

IMPORTANT : Le module de gestion du moteur (EMM) DOIT être réglé pour le modèle à barre avec une protection contre le démarrage en prise.

S'assurer que la commande de sens de marche et la protection contre le démarrage en prise fonctionnent correctement avant de remettre le moteur hors-bord au client.

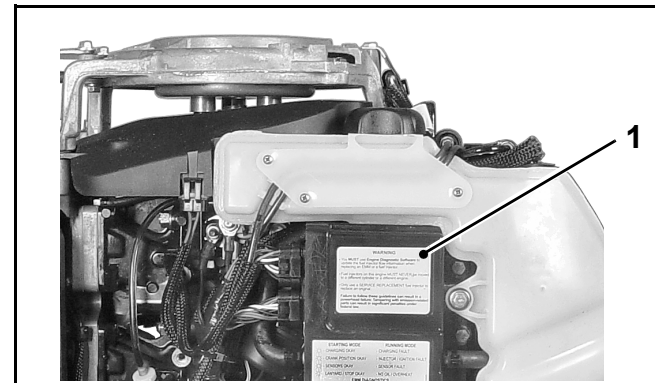


1. Réglage du type de moteur

Identification

Les moteurs hors-bord modifiés doivent pouvoir être identifiés facilement.

Utiliser un marqueur à encre NOIRE indélébile pour tracer sur le module de gestion de moteur (EMM) comme illustré ci-dessous un repère indiquant que la modification de l'interrupteur a été effectuée.



1. Repère

MARCHE À SUIVRE

Utiliser le logiciel de diagnostic Evinrude pour modifier le type de moteur. Si l'affichage indique « Engine currently set as remote model » (moteur actuellement réglé comme modèle à distance), cliquer sur le bouton « Set Tiller » (réglage barre) à l'écran.



1. Bouton « Set Tiller » (réglage barre)

0

RESPONSABILITÉ DU CONCESSIONNAIRE

Tous les concessionnaires, en tant que membres d'une chaîne de distribution **ONT POUR RESPONSABILITÉ D'AVISER LE CLIENT** de tout problème lié à la sécurité et de prendre les mesures correctrices appropriées.

Prière de contacter tous les clients ayant acheté ou utilisant un moteur hors-bord concerné et leur demander de le renvoyer au concessionnaire pour révision.

Les demandes de paiement au titre de la garantie peuvent être faites en ligne en fournissant les informations suivantes :

- Code forfaitaire – **EM01** (0,5 heure)
- Numéro de pièce défectueuse – **9999967**
- Bulletin numéro – 2006-04(W)

Les concessionnaires n'ayant pas accès au traitement des demandes de paiement en ligne peuvent envoyer un formulaire standard de demande de paiement au titre de la garantie (n° réf. 773629).

Une demande de paiement au titre de la garantie **DOIT** être remplie et présentée pour que le compte soit crédité au titre de la garantie.

Une documentation complète sur la réparation est nécessaire pour informer la gendarmerie maritime des États-Unis du déroulement du programme.

La main-d'œuvre sera payée conformément aux tarifs établis au titre de la garantie et indiqués dans la base de données de garanties pour concessionnaires mise à jour.

Le compte ne sera crédité au titre de la main-d'œuvre que lorsque la demande d'allocation au titre de la garantie a été reçue.

Pour plus de détails, les concessionnaires américains et canadiens peuvent appeler le 1-800-888-4662. En dehors de l'Amérique du Nord, les concessionnaires peuvent appeler leur bureau régional.

AVIS DE RAPPEL POUR RAISONS DE SÉCURITÉ

le 23 juin 2006

SUJET : 2006 Moteurs hors-bord E40DRLSD Evinrude® E-TEC® (modèles 40 cv à barre et à démarreur à corde avec ou sans kit de démarreur électrique ajouté) – numéros de série inférieurs à 5152670.

Cher concessionnaire/constructeur de bateaux,

Cet avis vous est communiqué conformément à la législation et à la réglementation applicables.

Quelle est la raison pour laquelle vous recevez cet avis ?

BRP US Inc. aux États-Unis et Bombardier Produits Récréatifs Inc. au Canada (collectivement « BRP ») procèdent actuellement à un rappel volontaire pour raisons de sécurité.

Quel est le problème ?

Les moteurs hors-bord concernés ont l'interrupteur de logiciel « Set Engine Type » (réglage du type de moteur) dans le module de gestion du moteur (*EMM*) réglé sur « Remote » (à distance). L'utilisation de ces moteurs hors-bord avec le module de gestion du moteur (*EMM*) réglé sur « Remote » (à distance) permet au moteur de démarrer en prise. L'interrupteur de logiciel « Set Engine Type » (réglage du type de moteur) dans le module de gestion du moteur (*EMM*) doit être réglé sur « Tiller » (barre). Il existe un danger potentiel. Tout contact avec une hélice en rotation entraînera probablement des blessures graves, voire mortelles. De plus, une perte du contrôle du bateau peut créer un risque de blessures pour le pilote, les passagers et les personnes présentes aux alentours.

Que devez-vous faire ?

1. **NE PAS** vendre, livrer ou utiliser l'un quelconque des moteurs hors-bord concernés tant que l'entretien décrit dans le Bulletin de garantie (campagne de sécurité) 2006-04(W) n'a pas été effectué.
2. Consultez vos archives et contactez tous les propriétaires/clients qui utilisent ou possèdent les moteurs hors-bord concernés. Demandez au(x) client(s) de cesser immédiatement d'utiliser le moteur hors-bord jusqu'à ce que l'entretien nécessaire ait été effectué. Programmez une réparation par l'intermédiaire d'un concessionnaire agréé *Evinrude/Johnson*. L'entretien obligatoire sera effectué gratuitement.

3. Localisez le(s) moteur(s) hors-bord et effectuez la procédure indiquée dans le Bulletin de garantie (campagne de sécurité) 2006-04(W).
4. Les concessionnaires agréés doivent transmettre rapidement toute demande de paiement au titre de la garantie pour se faire payer ou faire créditer leur compte.

Pour plus de détails, les concessionnaires et constructeurs de bateaux peuvent appeler le 1-800-888-4662. Des informations seront également données sur le site *Web DealerPort*[™] (www.dealerport.com). Les clients peuvent appeler le 1-847-689-7090 pour plus de détails.

Que fera BRP ?

En conséquence, BRP fait actuellement parvenir par courrier cet AVIS DE RAPPEL POUR RAISONS DE SÉCURITÉ à tous les concessionnaires et constructeurs de bateaux. En outre, BRP enverra également à tous les propriétaires enregistrés connus un AVIS DE RAPPEL POUR RAISONS DE SÉCURITÉ leur demandant instamment de contacter leur concessionnaire agréé pour programmer la réparation. Cet avis sera également donné sur le site *Web DealerPort* (www.dealerport.com)

BRP procède actuellement à ce rappel et offre ses conseils aux personnes et sociétés qui ont acheté les moteurs hors-bord concernés, en collaboration avec la gendarmerie maritime des États-Unis et Transport Canada.

Cet avis concerne tous les propriétaires actuels des moteurs hors-bord concernés.

BRP s'enorgueillit de préserver et de rehausser la réputation exemplaire de ses produits, d'entretenir les meilleurs rapports avec vous et de mériter votre confiance à l'avenir. Veuillez nous excuser de tout dérangement que ceci peut vous causer, ainsi qu'à vos clients.

BRP US Inc.
Evinrude/Johnson Service après-vente
1-800-888-4662



AVIS DE RAPPEL POUR RAISONS DE SÉCURITÉ

le 23 juin 2006

SUJET : 2006 40DRLSD Evinrude[®] E-TEC[®] (modèles 40 cv à barre et à démarreur à corde avec ou sans kit de démarreur électrique ajouté) – numéros de série inférieurs à 5152670.

Cher propriétaire enregistré de moteur *Evinrude E-TEC*,

Cet avis vous est communiqué conformément à la législation et à la réglementation applicables.

Nous vous avons fait parvenir cet avis parce que vous avez récemment fait l'acquisition d'un moteur hors-bord 40DRLSD *Evinrude E-TEC* 2006 concerné par ce rappel. Votre moteur hors-bord *Evinrude E-TEC* nécessite une intervention d'entretien importante.

Quelle est la raison pour laquelle vous recevez cet avis ?

BRP US Inc. aux États-Unis et Bombardier Produits Récréatifs Inc. au Canada (collectivement « BRP ») procèdent actuellement à un rappel volontaire pour raisons de sécurité de certains modèles 2006 de moteurs hors-bord 40DRLSD *Evinrude E-TEC*. Nos archives indiquent que vous possédez un tel produit distribué par BRP.

Quel est le problème ?

Les moteurs hors-bord concernés ont l'interrupteur de logiciel « Set Engine Type » (réglage du type de moteur) dans le module de gestion du moteur (*EMM*) réglé sur « Remote » (à distance). L'utilisation de ces moteurs hors-bord avec le module de gestion du moteur (*EMM*) réglé sur « Remote » (à distance) permet au moteur de démarrer en prise. L'interrupteur de logiciel « Set Engine Type » (réglage du type de moteur) dans le module de gestion du moteur (*EMM*) doit être réglé sur « Tiller » (barre). Il existe un danger potentiel. Tout contact avec une hélice en rotation entraînera probablement des blessures graves, voire mortelles. De plus, une perte du contrôle du bateau peut créer un risque de blessures pour le pilote, les passagers et les personnes présentes aux alentours.

Que devez-vous faire ?

Appelez un concessionnaire agréé *Evinrude/Johnson* et prenez rendez-vous pour faire inspecter et entretenir le moteur hors-bord. Cet entretien sera effectué gratuitement. Les frais de transport du bateau chez le concessionnaire et les frais connexes de remorquage sont à la charge des propriétaires. **Pour votre sécurité, veuillez ne pas faire démarrer ni utiliser ce produit tant qu'un concessionnaire agréé *Evinrude/Johnson* n'a pas effectué cet entretien.**

Que devez-vous faire si vous estimez que cet avis est erroné ?

Cet avis vous a été envoyé en tenant compte des informations les plus récentes dont nous disposons. L'inspection et l'entretien des moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* concernés sont **obligatoires**. Si vous ne possédez plus votre moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*, veuillez remplir et nous retourner la carte-réponse pré-affranchie ci-jointe afin que nous puissions mettre nos archives à jour et contacter le propriétaire actuel à propos de cet important rappel.

Avez-vous besoin d'aide pour localiser un concessionnaire agréé ?

Pour contacter le concessionnaire agréé *Evinrude/Johnson* le plus proche, veuillez nous rendre visite à ou nous contacter par téléphone au 847-689-7090.

Cet avis concerne tous les propriétaires actuels des moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* concernés. Par conséquent, si vous avez vendu votre moteur hors-bord, veuillez aviser l'acheteur du présent rappel de sécurité. Seuls les moteurs hors-bord décrits ci-dessus sont concernés par ce rappel.

Veuillez nous excuser de tout dérangement que ce rappel peut vous causer.

BRP US Inc.